



COMMUNE
DE
SPRIMONT
(4140)

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MAI 2019

M. le Bourgmestre: DELVAUX Luc, Président;
M. et Mmes les échevins: LEERSCHOOL Philippe, VANGOSSUM Angélique, MORAY Christian, UMMELS Pascale, FRANKINET Pierre;
M. et Mmes les membres du conseil: LAMBINON Denis, ROUXHET Olivier, MALHERBE Laure, WILDÉRIANE Noëlle, COLLIENNE Alain, DEFAYS Philippe, DOUTRELOUP Sébastien, NIZET Justine, BEAUFAYS Michel, MASSON Amaury, RADOUX Emmanuel, ETIENNE Pauline, MOREAU Isabelle, GASQUARD-CHAPELLE Catherine, HEYEN Patrick, GARRAY Sylvie;
Mme la Présidente du Conseil de l'action sociale et conseillère: DEFGNEE-DUBOIS Anne;
Mme le Directeur général: JANS France.

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL - CONSTITUTION D'UNE NOUVELLE COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL (CLDR) - APPROBATION

Le Conseil,

Vu le décret régional du 11 avril 2014 abrogeant celui du 6 juin 1991 relatif au développement rural;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural et abrogeant l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural;

Vu la circulaire ministérielle 2015/01 relative au Programme Communal de Développement Rural (PCDR);

Vu sa décision du 21 décembre 2016 approuvant le principe de réaliser une nouvelle opération de développement rural sur le territoire de l'entité de Sprimont;

Considérant que les réunions d'informations et de consultation de la population se sont tenues courant du mois de mai 2018;

Considérant que les réunions de retour suite à ces consultations ont été organisées en février 2019;

Considérant que le décret du 11 avril 2014 prévoit ensuite la création d'une Commission Locale de Développement Rural (CLDR);

Vu l'article 6 du décret du 11 avril 2014 prévoyant que la commission locale :

- est présidée par le bourgmestre ou son représentant;
- compte dix membres effectifs au moins et trente membres effectifs au plus, ainsi qu'un nombre égal de membres suppléants;
- dont un quart des membres effectifs et suppléants peut être désigné au sein du conseil communal;
- les autres membres étant désignées parmi des personnes représentatives des milieux associatifs, politique, économique, social et culturel de la commune et des différents villages ou hameaux qui la composent, en tenant compte des classes d'âge de sa population;

Considérant le règlement d'ordre intérieur de la C.L.D.R. et plus particulièrement l'article 9 prévoyant que la C.L.D.R. de Sprimont comprend 16 membres effectifs et un nombre égal de suppléants;

Vu l'appel à candidatures lancé par la commune en vue de la constitution d'une nouvelle CLDR et les candidatures reçues suite à cet appel;

Sur proposition du Collège;
Après en avoir délibéré;

A l'unanimité;

DECIDE:

D'arrêter la composition de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) à 32 membres (16 effectifs et 16 suppléants), dont 8 membres représentent le quota communal, y compris le bourgmestre qui, de droit, en est le président.

D'arrêter la liste des membres effectifs et suppléants de la commission locale de développement rural de la commune comme suit :

	MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLÉANTS
	Quota communal	
1	DELVAUX Luc	UMMELS Pascale
2	BOZET Jean-Luc	GATHY Emmanuel
3	MALHERBE Laure	COLLIENNE Daniel
4	BROERS Hubert	BEAUFAYS Michel
	Particuliers - Associations	
5	ANCION Claude	KHUAT DUY Bruno
6	BAILLIEN Dimitri	CROSSET Yvon
7	CAHAY Nicolas	DYKMANS Pierre
8	DEBARSY Alfred	JACOT Marie-Françoise
9	DELMAL Christiane	VERPOORTEN Sylvie
10	DEPOSSON Raphaël	BROCHARD Patrick
11	DUMOULIN Anne	HENRY de HASSONVILLE Alain
12	FOYER CULTUREL	SEPULCHRE Yvette
13	HILGERS Sylvie	DUCHATELET Pierre
14	JAMINON Christine	UBAGHS Philippe
15	LEGROS Willy	DUCHÊNE Marc
16	PIQUERAY Alphonse	THONON Didier

PAR LE CONSEIL,

La Secrétaire
(s) France Jans

Le Président
(s) Luc Delvaux

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Directeur général



France Jans



Le Bourgmestre



Luc Delvaux